

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Lycée François Truffaut
Rue Georges Pompidou
91070 BONDOUFLE
Tél : 01.69.11.35.40
Mél : int.0911937l@ac-versailles.fr

Personne responsable du marché :

Mme MATSUMOTO Makiko (enseignante)

Personne à contacter :

Mme Dubois Nathalie (secrétaire générale) Tél : 01.69.11.35.45 Mél : nathalie.dubois@ac-versailles.fr

1. OBJET : SEJOUR AU JAPON

Destination : Tokyo

Nombre de participants: 21 élèves et 3 accompagnateurs. Tout éventuel supplément pour élève majeur doit être précisé.

Dates : Du 28 février au 08 mars 2025.

Transport : trajet A/R en avion au départ et retour de Roissy.
Un bagage cabine doit être inclus, le prix d'un bagage en soute doit être indiqué en option.

Assurances :

L'assurance annulation du groupe doit être incluse, le montant de l'assurance annulation individuelle doit être indiqué, ainsi que les conditions de remboursement.

2. PROCEDURE

Dépôt de l'offre/ date limite de réception de l'offre :

Les candidats doivent privilégier l'envoi de leur proposition sur le site AJI, au plus tard le 04 novembre 2024 à 12h00.

Les propositions envoyées après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenues.

Durée de validité de l'offre :

Le candidat est tenu de maintenir les prix de son offre pendant 45 jours.

Examen des offres/ critères de pondération :

Prix 50%

Qualité de la prestation proposée 50%

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant déposé une offre. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les trois premiers candidats classés en fonction des critères indiqués ci-dessus.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres, modifiées ou non, sera présentée au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un classement. Le candidat le mieux placé sera attributaire du marché. L'acheteur pourra, s'il y a lieu, déclarer la négociation sans suite.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de renoncer à la négociation et attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités d'attribution du marché :

Toute offre incomplète ou candidature incomplète pourra être rejetée.
L'offre la mieux classée est retenue.

Documents à fournir :

Le candidat doit fournir un devis « tout compris », accompagné de la description des services associés, qui indiquera expressément et explicitement :

- Le prix exprimé en euros TTC
- Le nombre de participants
- Les dates du séjour

Les éventuelles prestations non incluses devront apparaître clairement sur l'offre.

L'offre permettra par ailleurs de déterminer le coût par participant et devra différencier les élèves et les accompagnateurs.